

Une nouvelle classification économique : le SCIAN

par : *Guy Faucher*
Direction des comptes et des études économiques

INTRODUCTION

Dans l'univers des statistiques économiques, il est courant de présenter les données par industrie. Une première norme de classification des industries, intitulée la Classification type des industries (CTI), a été élaborée il y a plus de 50 ans, afin de fournir un cadre conceptuel commun à la communauté des usagers des statistiques industrielles. En organisant la délimitation des industries entre elles, cette classification allait permettre une plus grande homogénéisation des concepts.

Puis, les trois révisions de la CTI ont permis une élaboration de plus en plus fine des concepts, une intégration plus grande avec les autres statistiques économiques et une couverture améliorée de l'activité économique qui évolue continuellement. Au moment de procéder à la quatrième révision qui était prévue pour 1990, Statistique Canada décida d'abandonner la CTI. Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) devint donc la nouvelle norme canadienne de classification industrielle.

Cet article vise à couvrir les raisons qui ont amené ce changement de système de classification, et ses impacts. La première partie présente l'univers des classifications et la

deuxième partie explique les motivations du changement. La troisième partie présente le SCIAN, son développement, son aspect international, et le compare à l'ancien système de classification. Par la suite, l'article présente les différentes voies que peuvent emprunter les utilisateurs des données économiques qui souhaitent une transition réussie entre la CTI et le SCIAN Canada. Et, avant de conclure, il est question du calendrier de passage au SCIAN des différentes enquêtes de Statistique Canada.

Le SCIAN a été développé à la suite d'un accord entre les pays membres de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA), soit le Canada, les États-Unis et le Mexique, qui sont ainsi parvenus à se doter d'un cadre commun pour la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques industrielles. Pour répondre aux besoins différents reliés à leur structure économique différente, les trois pays ont convenu de partager une édition internationale (tronc commun), et de développer à partir de cette dernière une édition nationale pour chaque pays. Pour être exact, il convient donc de spécifier que l'édition canadienne du SCIAN (SCIAN Canada) remplace la CTI 1980.

Cadre historique des révisions de la Classification type des industries

- La première Classification type des industries du Canada a été établie en 1948, afin de fournir un système plus élaboré et intégré de renseignements économiques. Le but initial était donc de fournir un cadre commun de concepts, de termes, et de groupes de classes.
- La première révision, en 1960, a permis d'établir l'unité standard d'observation en définissant l'établissement en tant que la plus petite unité en mesure de produire les données sur les variables requises pour la production de statistiques industrielles.
- En 1970, une deuxième révision a permis d'œuvrer du côté des classes en fonction de l'évolution de la structure industrielle de l'économie.
- Pour sa part, la révision de 1980 s'est articulée autour d'une plus grande interaction entre la CTI et le Système de comptabilité nationale, afin que la valeur ajoutée par industrie puisse être élaborée à partir de la CTI. Les critères de délimitation des industries de la classification sont devenus plus objectifs. De plus, une classification distincte pour les compagnies et les entreprises a été élaborée, afin de produire des statistiques financières sur les entreprises.

LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE CLASSIFICATION

Le SCIAN Canada est érigé à partir d'une structure hiérarchique de codage à 6 chiffres, servant à classifier les établissements de production de biens et de services en dif-

férentes catégories d'industries. Selon ce concept, les regroupements d'industries y sont formés sur la base de la similarité des processus de production.

L'usage répandu des différents systèmes de classification tient principalement à ce qu'ils permettent de :

- produire un consensus pour les différentes délimitations des secteurs et des concepts, permettant ainsi la comparabilité entre les différentes sources de données;
- capter les changements de structure dans l'économie, pour autant que la classification propose une lecture juste de l'état actuel de l'économie et une façon cohérente d'organiser l'information;
- faciliter l'usage des données en réduisant le détail à un niveau pouvant être géré par l'utilisateur de données, et en permettant la synthèse de l'information;
- satisfaire les exigences de l'échantillonnage dans les enquêtes statistiques, en permettant la construction d'un échantillon où sont représentés les secteurs souhaités.

Plusieurs champs d'intérêt économique font l'objet d'enquêtes de la part des agences statistiques, et ainsi, plusieurs systèmes de classification sont disponibles. Outre le SCIAN, qui classe les établissements en fonction de leur façon de produire les biens et les services, les classifications permettent de présenter les données économiques présentement utilisées au Canada :

- Les professions à partir de la Classification type des professions (CTP) dont le premier niveau hiérarchique se trouve dans le tableau présenté ci-dessous.
- Les différents types de régions à partir de la Classification géographique type (CGT) qui fournit des codes numériques uniques selon une structure hiérarchique couvrant le Canada au complet.

L'EMPLOI AU QUÉBEC			
Données de l'Enquête sur la population active, Québec, 1999			
Ventilées par industrie, selon les secteurs du SCIAN		Ventilées par profession, selon les grands groupes de la CTP (révision 1991)	
Ensemble des industries	3 357,4	Ensemble des professions	3 357,4
Secteur de la production de biens	900,2	Gestion	310,8
Agriculture	62,6	Affaires, finance et administration	614,8
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	37,6	Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	209,0
Services publics	26,6	Secteur de la santé	201,7
Construction	132,6	Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	239,6
Fabrication	640,7	Arts, culture, sports et loisirs	105
Secteur des services	2 457,3	Ventes et services	800,1
Commerce	518,3	Métiers, transport et machinerie	459,6
Transport et entreposage	162,8	Professions propres au secteur primaire	90,7
Finance, assurances, immobilier et location	176,6	Transformation, fabrication et services d'utilité publique	326,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	196,1		
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	103,0		
Services d'enseignement	233,4		
Soins de santé et assistance sociale	347,7		
Information, culture et loisirs	142,7		
Hébergement et services de restauration	197,0		
Autres services	178,9		
Administrations publiques	200,9		

Source : Statistique Canada (Division de la statistique du travail), *Enquête sur la population active*, 1999.

- Les biens et les services produits et non les établissements qui les produisent, à partir de la Classification type des biens (CTB) qui permet de coder les types de biens qui font l'objet de transactions d'exportation ou d'importation. La CTB est érigée sur la base d'une autre classification, le Système harmonisé (SH), qui est utilisé à travers le monde pour coder les transactions de commerce international.
- Notons également que Statistique Canada développe actuellement une classification des services produits dans l'économie.

Le tableau précédent permet de dissocier les données et le système de classification des données puisque la même enquête sur la population active s'y trouve ventilée selon deux systèmes de classification différents, à savoir le SCIAN, donc par regroupement d'industries, et la Classification type des professions (CTP), donc par regroupement de professions.

L'UNIVERS DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

Le SCIAN Canada propose un système de classification qui classe les industries en fonction d'un seul critère : leur façon de produire les biens et les services. Les agences statistiques parviennent ainsi à classer ces établissements dans un même regroupement malgré les différences existantes entre eux.

Peu importe la complexité de la structure juridique, les entités responsables de la production de biens et de services peuvent être segmentées de la façon suivante :

- **L'emplacement** : il s'agit du lieu de production pour lequel seulement un minimum d'information sur la main-d'œuvre est disponible.
- **L'établissement** : il s'agit de l'unité de production, la plus homogène possible en termes d'extrants, pour laquelle sont tenus des documents comptables desquels peuvent être tirées des données sur la structure d'exploitation de la firme. Un établissement pourrait être constitué de plusieurs emplacements (un nettoyeur de vêtements qui aurait plusieurs comptoirs de vente et qui tiendrait une seule comptabilité), ou encore il pourrait y avoir plusieurs établissements sur un seul emplacement (un hôtel avec un bar, un restaurant et un poste d'essence par exemple).
- **La compagnie** : il s'agit de l'entité pour laquelle on établit des comptes de revenus et de dépenses et des bilans, à partir desquels il est possible de calculer les bénéfices d'exploitation et le rendement sur le capital. Une compagnie peut compter plusieurs établissements.
- **L'entreprise** : il s'agit de la structure qui chapeaute le tout, étant l'unité qui dirige et contrôle l'affectation des ressources dans l'ensemble de ses composantes, et pour laquelle des états financiers et des états consolidés sont tenus et permettent d'évaluer la situation financière générale de l'entité. Ajoutons également qu'il s'agit de l'unité institutionnelle du système de comptabilité nationale.

Il va sans dire que dans le cas d'une petite entreprise, les quatre niveaux de découpage sont identiques, et que cette segmentation est utile pour distinguer l'unité de production dans une organisation complexe.

En ne tenant pas compte des aspects juridiques ou financiers, le SCIAN classera les établissements qu'ils soient liés à de petites ou à de très grandes entreprises, et il classera ensemble deux établissements qui ont un procédé de production similaire.

POURQUOI CETTE TRANSITION DE LA CTI VERS LE SCIAN?

Les données issues des classifications permettent la description historique d'un phénomène pouvant être compté ou mesuré. Ces données sont organisées en séries chronologiques dont la principale vertu réside dans la continuité, c'est-à-dire dans la préservation de la relation qui existe entre les

observations. Outre le changement de système de classification, cette propriété de continuité réagit également aux changements structurels importants dans l'économie, dans la méthode de collecte de données de l'enquête ou même dans les questionnaires.

Les moindres changements dans les méthodes de classification menacent la continuité des séries chronologiques. Ce type de changement génère des coûts énormes, d'une part, pour les agences statistiques qui doivent produire ces classifications et gérer le changement et, d'autre part, pour les établissements qui doivent s'adapter aux nouvelles procédures des enquêtes, et finalement pour les utilisateurs qui doivent s'adapter également aux nouveaux concepts et changer les paramètres de leurs modèles qui étaient établis selon l'ancienne classification.

À ceux qui se questionnent sur la pertinence du passage au SCIAN, il faut rappeler que la CTI a été mise au rancart au lieu d'être révisée pour une quatrième fois, pour deux considérations majeures. Tout d'abord, en ce qui a trait à l'actualisation de la structure de la classification, les trois révisions subies par la CTI ont permis l'ajout de nouveaux secteurs, mais sans changer fondamentalement la structure de la classification qui aurait aujourd'hui plus de 50 ans. L'activité économique a tant changé que la structure de la CTI ne permettait plus de la présenter adéquatement.

Dans un deuxième temps, la méthode de regroupement des établissements en industries de la CTI était ambiguë. En effet, la CTI regroupait les établissements en utilisant deux critères différents. Les usagers ne pouvaient pas savoir lequel des deux critères avait présidé à la formation de ce regroupement : est-ce qu'un produit commun unit ces établissements? est-ce que ce regroupement d'établissements est responsable de la majorité de la production de ce bien ou de ce service?

Les nombreux changements amenés par le SCIAN et les principes qui ont servi à son élaboration s'avèrent donc bénéfiques pour les raisons suivantes :

- Un critère unique, la similarité de la fonction de production, prévaut au sein du SCIAN pour le regroupement des établissements en classes d'industries, en conformité avec l'objectif visé lors de la production des statistiques industrielles.
- Une attention particulière est portée à l'ajout d'industries liées aux services, de nouvelles industries ou encore d'industries en émergence, afin d'augmenter la similarité entre la structure de la classification et celle de l'activité économique.
- La continuité des séries chronologiques est un objectif à atteindre, mais elle demeure subordonnée à l'urgence de se défaire d'une classification qui produit des séries qui ont une faible pertinence analytique. Les catégories fourre-tout, du genre *Autres services aux entreprises non classifiés ailleurs* (catégorie 7799 de la CTI 1980), fournissent un exemple de faiblesse importante, car il est impossible de fonder une analyse sur une industrie nommée dans une catégorie où le regroupement n'a aucun sens économique.
- Enfin, le SCIAN favorise les comparaisons internationales, d'une part, entre les pays de l'ALENA en réponse au besoin inhérent de suivre et de comparer les industries nationales et, d'autre part, avec les autres pays en s'adaptant au nouveau standard de comparaison internationale, soit la Classification internationale type des industries des Nations Unies (CITI révision 3).

LA STRUCTURE DE CODIFICATION DU SCIAN

La structure hiérarchique du SCIAN, ou arborescence, est représentée dans le tableau présenté à la page suivante. Le niveau le plus fin, intitulé la classe nationale, porte un code de six chiffres. En disséquant ce code, il est possible de retrouver, pour chaque niveau de hiérarchie, à quel regroupement appartient la classe nationale.

À des fins de comparabilité, les trois pays utilisateurs du SCIAN en ont élaboré une partie commune. Pour satisfaire les besoins différents de chacun, les pays ont convenu d'élaborer une version plus détaillée, l'édition nationale, obtenue en ajoutant des éléments à

la structure commune. Dans le cas des exemples précédents, les codes jusqu'à leur 5^e position, dits codes de classes, font partie de la structure du tronc commun, alors que les codes à 6 positions, dits de classes nationales, font partie de l'édition nationale canadienne, sans se retrouver dans l'édition américaine.

Le principe général est donc que le sixième chiffre permet à chaque pays de développer sa propre classe nationale, reconnaissant ainsi la nécessité pour chacun de disposer d'outils distincts pour présenter des économies différentes, et ce, tant pour des considérations géographiques que culturelles ou économiques.

Exemple de structure de codification selon le SCIAN Canada

Secteurs	21	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz
Sous-secteurs	212	Extraction minière, sauf l'extraction de pétrole et de gaz
Groupes de classes	2123	Extraction de minerais non métalliques
Classes	21231	Extraction de pierre
Classes nationales	212316	Extraction de marbre
Secteurs	31	Fabrication
Sous-secteurs	311	Fabrication d'aliments
Groupes de classes	3112	Mouture de céréales et de graines oléagineuses
Classes	31121	Minoterie et malterie
Classes nationales	311214	Usinage de riz et malterie

LES DIFFÉRENTS SCIAN

En se référant au tableau ci-dessous qui porte sur la comparaison des structures des différents SCIAN, on peut noter que le SCIAN Canada comporte une arborescence plus développée que le tronc commun, intitulé SCIAN, et ce, à partir du niveau du sous-secteur. C'est donc dire que le principe affirmé à la page précédente souffre d'exceptions.

Ces exceptions concernent les secteurs de la construction, du commerce de gros, du commerce de détail, et de l'administration publique pour lesquels le tronc commun se

termine dès la deuxième position. Pour d'autres regroupements, c'est au niveau de la troisième ou de la quatrième position que se termine le tronc commun. Cette situation fixe la limite de la comparabilité entre les trois pays à la fin du tronc commun et non à la 5^e position du code SCIAN.

Lors de la prochaine révision du SCIAN, en 2002, les secteurs de la construction et du commerce de gros feront l'objet de développement jusqu'au niveau de la classe.

Comparaison de la structure des différents SCIAN

	SCIAN	SCIAN Canada	SCIAN US
Secteurs	20	20	20
Sous-secteurs	70	99	96
Groupes de classes	226	321	311
Classes	461	734	721
Classes nationales		921	1 170

Lorsqu'un regroupement est présent dans le SCIAN, le niveau de hiérarchie auquel le regroupement appartient correspond à l'importance relative de l'industrie pour les trois pays. Par exemple, la foresterie, qui occupait une position au haut de la hiérarchie de la classification canadienne (CTI 1980), occupe dans le SCIAN un rang moins élevé, celui de sous-secteur, en raison du fait que le Mexique ne peut accorder une telle importance à cette activité.

Au bas de la hiérarchie, si un seul des trois pays doit éclater le regroupement formé, alors les trois pays vont adopter un classement minimal nécessaire à ce pays, peu im-

porte la pertinence pour les autres pays. Ainsi, pour satisfaire les besoins du SCIAN du Mexique, la version canadienne propose une classe et une classe nationale sur la « fabrication de tortillas » (311830). Des accommodements du même ordre pour les États-Unis font en sorte que l'édition canadienne du SCIAN contient des classes nationales portant sur « la culture d'oranges » (111310) ou « la culture du coton » (111920), bien que ces deux produits ne soient nullement cultivés au Canada.

Il se dégage donc que, dans le développement des différents regroupements du SCIAN Canada, les impératifs de comparabilité

priment sur la représentation fidèle de la réalité économique de chaque pays. Toutefois, lorsqu'un regroupement appartient seulement à l'édition canadienne, il doit alors satisfaire certains critères quant à son poids dans l'économie canadienne.

De plus, afin d'augmenter la comparabilité de leur production statistique, le Canada et les États-Unis ont développé leur édition nationale respective en favorisant la ressemblance, que ce soit en accordant les mêmes

définitions aux mêmes codes ou en évitant¹ qu'un même code de classe nationale soit utilisé à deux usages différents. Ainsi, en lisant le manuel du SCIAN Canada, il est possible de distinguer les regroupements qui relèvent de l'édition internationale du SCIAN, les regroupements qui sont développés en commun avec les États-Unis et, finalement, les regroupements qui sont propres au Canada.

LES DIFFÉRENCES ENTRE LE SCIAN ET LA CTI (1980)

La différence majeure réside dans la formation des classes, sur la base de la similarité des processus de production. Contrairement à la CTI, les aspects de la demande ne constituent pas un pôle de formation de regroupement. Par exemple, la CTI incluait dans le secteur du commerce de gros les établisse-

ments voués uniquement au service d'entretien des appareils vendus. Dans le SCIAN, ce qui ne relève pas du processus de production aboutissant à la vente dans un commerce de gros se trouve désormais dissocié de la classe et plutôt versé dans le sous-secteur 811, intitulé *Réparations et entretien*.

Comparaison du nombre de catégories dans la structure du SCIAN et de la CTI (1980)

SCIAN Canada		CTI 1980	
	Nombre de catégories		Nombre de catégories
Secteurs	20	Divisions	18
Sous-secteurs	99	Grands groupes	76
Groupes de classes	321	Classes industrielles	318
Classes	734	Industries	860
Classes nationales	921		

En pratique, les industries de la CTI se retrouvent dans plusieurs cas dans le SCIAN, mais il y a bien sûr de nouvelles classes qui traduisent l'actualisation du système de classification ou sa réorganisation. Malgré qu'une industrie puisse se retrouver dans les deux systèmes de classification, sa position dans les regroupements pourrait différer. Ainsi, les bureaux de comptables et les laboratoires de recherche, tous deux utilisateurs d'un intrant nommé main-d'œuvre spécialisée, sont maintenant regroupés ensemble.

Un réaménagement de la frontière entre le commerce de détail et le commerce de gros représente une autre source de différence majeure, car il en ressort des regroupements différents. Alors que, dans la CTI, l'appartenance à l'une ou l'autre de ces activités était déterminée par le type de clientèle servie, le regroupement se fait dans le SCIAN par le

mode de production qui se définit ici par des éléments de mise en marché.

Le tableau présenté à la page suivante permet de constater que le SCIAN propose une structure portant plus d'attention aux nouveaux secteurs et aux secteurs émergents.

En considérant ce tableau, voici une liste non exhaustive des changements qui se sont produits dans les différents secteurs.

- Outre la présentation d'une nouvelle agrégation de ses activités, le secteur *Agriculture, foresterie, pêche et chasse* se démarque en isolant dans ce secteur de production les activités de soutien à l'agriculture. Ainsi, les laboratoires vétérinaires dont le mode de production diffère de celui des éleveurs ne se trouvent plus confondus dans la production agricole.

1. Il subsiste toutefois trois cas d'exception (323119, 332999, 334512) pour lesquels il n'y avait plus de codes disponibles dans la classe nationale de l'édition américaine.

Nouveaux secteurs du SCIAN	
Secteur	SCIAN Canada
	Total des industries nationales
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	30
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	21
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	40
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	2
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	34
71 Arts, spectacles et loisirs	31

- De la même façon, dans le secteur des *Services publics*, les transporteurs d'électricité et les producteurs d'électricité se retrouvent maintenant dans des industries distinctes.
- L'ancienne division intitulée *Industries manufacturières* s'intitule maintenant *Fabrication*, illustrant ainsi qu'il est désormais strictement question d'activité de production. L'*Édition* est maintenant exclue de la fabrication pour être incluse dans le secteur 51, intitulé *Industrie de l'information et industrie culturelle*. Il y a un nouveau regroupement pour la fabrication de produits informatiques et électroniques (il est à noter que la classification SCIAN États-Unis comporte beaucoup plus de détails pour cette industrie).
- La nouvelle délimitation de la frontière entre les deux types de commerce, le *commerce de détail* et le *commerce de gros*, basée sur la similarité des moyens utilisés pour vendre et non sur la clientèle présumée, permet d'adapter la classification à la réalité actuelle. Ainsi, une industrie appartiendra au commerce de détail plutôt qu'au commerce de gros si les ventes se font à l'unité plutôt qu'en grandes quantités, si la publicité est orientée vers les médias à large diffusion plutôt que dans des ouvrages spécialisés, si la marchandise est présentée au magasin plutôt qu'en catalogue, et si le site d'opération est localisé en fonction d'obtenir la clientèle des passants ou d'accueillir le trafic des camions. Avec l'ancienne classification, les établissements dont l'activité consistait en la vente de matériaux de construction ou d'ordinateurs étaient associés au commerce de gros. Avec le SCIAN, le commerce de détail admet ces types de commerce.
- Un nouveau regroupement, intitulé *Industrie de l'information et industrie culturelle*, permet au SCIAN de regrouper les établissements qui ont en commun la production, la transformation ou la distribution de produits d'information et de produits culturels de masse.
- Les *Services professionnels, scientifiques et techniques* regroupent les industries dont les procédés de production utilisent fortement les aptitudes et les connaissances, formant ainsi 32 nouvelles industries.
- Les activités liées au support des opérations quotidiennes des autres organisations se trouvent réunies dans le secteur *Services administratifs et services de soutien*. Il s'agit d'un nouveau regroupement d'activités que l'on peut associer, entre autres, aux activités des sièges sociaux.
- Les changements apportés dans le secteur *Services d'enseignement* illustrent l'adaptation à la structure économique contemporaine, en ajoutant une classe portant sur la formation hors institution, et en associant les lieux dont la vocation est liée à l'apprentissage et à l'enseignement, tels que les musées et les bibliothèques.
- Les industries des *services de restauration et d'hébergement* sont adaptées au temps actuel, puisqu'il y a maintenant des industries qui s'intitulent *Centres de villégiature*, *Gîtes touristiques*, *Restauration à service restreint* et *Entrepreneurs en restauration*.

LES CONCORDANCES ENTRE LES DEUX SYSTÈMES DE CLASSIFICATION

Les changements de classification provoquent une interruption dans les séries chronologiques. Or, l'établissement de tendances, une activité typique des analystes de l'économie, exige des séries chronologiques avec un certain historique. Il est donc nécessaire de réconcilier les données issues des classifications antérieures avec les nouvelles données. Cette section vise donc à présenter des modes de réconciliation de données, des approches de raccordement entre le passé et le présent des séries chronologiques.

La première approche ne peut être pratiquée que par l'agence statistique qui détient les microdonnées. Il s'agit alors de compiler à nouveau des statistiques à partir des nouveaux regroupements, en procédant d'abord au recodage de tous les répondants, et ce, pour toutes les périodes. D'autres alternatives moins lourdes ont été développées.

Ainsi, il est possible de procéder au recodage par interpolation selon la méthode retenue pour *l'Enquête sur la population active*, de Statistique Canada. Il s'agit de procéder au codage en double des années du début et de la fin de la période de l'historique, en l'occurrence les années 1987 et 1997, et d'imputer aux répondants des années 1988 à 1996 des valeurs semblables aux années codées en double. Par la suite, il est possible de produire de nouvelles statistiques à partir de nouveaux regroupements. Cette méthode requiert une certaine quantité d'informations sur les répondants pour pouvoir coder en double les années limites de l'échantillon,

mais aussi pour inférer pour les années à l'intérieur des bornes.

Lorsque la somme d'informations disponibles est moindre, il est possible de coder en double une seule période, souvent la dernière année, et de constituer une matrice de coefficients de conversion en vue d'établir une forme empirique de concordance entre les deux classifications. Cette matrice de coefficients, calculée sur une seule année, est ensuite appliquée aux périodes précédentes. Il s'agit donc d'une méthode moins robuste car elle est sensible au choix de l'année de base. Il convient donc d'utiliser les résultats ainsi obtenus avec une certaine vigilance. Cette méthode fut employée pour constituer l'historique 1990-1996 des données de l'enquête annuelle des manufacturiers. La publication *Le point sur la population active*, vol. 3, n° 2, 1999 offre une telle matrice pour l'emploi au Canada.

Toutefois, après la première publication des résultats selon une classification, le cadre légal de confidentialité fait en sorte qu'il n'est plus possible de refaire le chemin de la statistique jusqu'au répondant. L'utilisateur qui ne dispose pas des données confidentielles de l'enquête doit recourir aux tables de concordance théoriques. Ces tables sont proposées par Statistique Canada et agissent en traceur, en permettant de suivre les activités entre les regroupements des deux classifications. L'utilisation de ces tables pose toutefois un défi important : il faut pouvoir composer avec les relations

Exemples de relations de concordance

Type d'exemple	SCIAN Canada	CTI 1980
Relation univoque simple : les classes sont identiques, seuls les titres diffèrent.	112120, Élevage de bovins laitiers et production laitière	0111, Fermes laitières
Relation counivoque simple : la classe SCIAN est formée de deux classes CTI.	114210, Chasse et piégeage	0331, Fourrures et peaux d'animaux sauvages 0339, Autres activités de piégeage
Relation univoque complexe : la classe SCIAN équivaut à une partie d'une classe CTI, l'usage de l'astérisque indiquant qu'il s'agit d'une partie. Il y a donc une autre partie de la classe CTI qui se trouve assignée à un autre code SCIAN.	111419 Autres cultures vivrières en serre	0162* Produits de serre
Relation counivoque complexe : la classe SCIAN équivaut à plus d'une partie d'une classe CTI, l'usage de l'astérisque indiquant qu'il s'agit d'une partie.	112510 Aquaculture animale	0311* Industrie de la pêche en eau salée 0312* Industrie de la pêche dans les eaux intérieures 0321* Services relatifs à la pêche

LE CALENDRIER D'APPLICATION DU SCIAN

complexes entre les deux classifications, complexes parce qu'elles traitent de partie de catégorie seulement, et non pas de l'ensemble. Le tableau précédent présente les types de relations de concordance qui existent. Statistique Canada décourage l'utilisa-

L'arrivée du SCIAN représente un changement important qui permet aux utilisateurs de données de travailler à partir d'un système de classification plus cohérent et plus représentatif de l'état actuel de l'activité économique. Il faut noter également que, de façon coïncidente, certaines améliorations aucunement liées au SCIAN sont apportées aux enquêtes, ce qui donne encore plus d'amplitude à cette période de changement. Ceci dit, le passage de la CTI au SCIAN se fait bien et culminera en 2003, selon le calendrier de Statistique Canada qui diffuse également d'autres informations sur ce sujet telles que la classification et ses tables de concordance, le programme d'implantation par enquête, ainsi que diverses comparaisons avec l'ancienne classification.

Concernant les données tirées d'enquêtes sectorielles annuelles, des enquêtes sur le secteur manufacturier par exemple, les tra-

tion de ces tables pour le raccordement des séries chronologiques, car ce seul outil ne permet pas de composer avec les relations de concordance complexes.

vau de passage au SCIAN sont très avancés. En fait, d'ici la fin de l'an 2000, l'ensemble des enquêtes annuelles sectorielles, à part quelques enquêtes du côté des services, seront classifiées selon le SCIAN. Du côté des enquêtes sectorielles mensuelles, le passage est terminé sauf pour les enquêtes sur le commerce de gros et de détail qui passeront au SCIAN en 2003.

Du côté des enquêtes générales qui concernent l'ensemble des secteurs, soit *l'Enquête sur la population active* et celles sur le transport et les finances des entreprises, le passage est terminé sauf pour l'enquête intitulée *Emploi, gains et durée du travail*, dont le passage est prévu pour le début de l'an 2001, et pour le *Produit intérieur brut par industrie par province*, dont le passage est planifié pour la fin de l'an 2001.

CONCLUSION

Le SCIAN a été élaboré pour fournir des définitions communes de la structure des activités économiques pour les trois pays membres de l'ALENA. Pour parvenir à satisfaire le besoin d'une classification exhaustive pour chaque pays et aussi le besoin d'avoir un cadre commun, il fut décidé d'élaborer un tronc commun à partir duquel chaque pays formera son édition nationale, en greffant de nouveaux éléments.

L'édition nationale canadienne, le SCIAN Canada, remplace progressivement l'ancienne classification, la Classification type des industries, révision de 1980. D'ici 2003, le SCIAN Canada sera la seule norme de classification des établissements dans les enquêtes qui traitent des secteurs de production. La fin de la CTI marque un tournant puisque cette structure existait depuis plus de 50 ans, après avoir connu quelques révisions.

Le SCIAN se distingue de la CTI par les points suivants. D'abord, le SCIAN n'utilise qu'un seul principe de formation des classes. Ensuite, le commerce de gros et le commerce de détail sont maintenant délimités de façon adéquate. Finalement, il faut noter que le SCIAN offre une comparabilité supérieure

à la CTI. En effet, outre la comparabilité avec les pays de l'ALENA, il est possible d'établir une forme de correspondance avec la classification des Nations Unies (CITI révision 3).

Le bris de continuité inhérent au changement de système de classification est un coût majeur de cette opération. Les enquêtes existantes proposent souvent des historiques, composés selon des méthodes adaptées aux ressources financières et aux informations disponibles pour le faire. Certains historiques doivent donc être consultés avec vigilance. Les utilisateurs disposent également des tables de concordance entre le SCIAN et la CTI 1980, mais l'usage de ces tables pose certains défis.

Au delà de tous ces développements, une révision est prévue à chaque cinq ans, ce qui garantit une grande adaptabilité. Déjà, lors de la prochaine révision en 2002, il est prévu que l'édition internationale du SCIAN sera augmentée de plusieurs niveaux de détails dans les secteurs de la construction et du commerce de gros qui sont pour l'instant au niveau de comparabilité minimal, soit celui des secteurs.